

## Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau de la Nationalité et des Etrangers

Moulins, le 28 décembre 2020

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Allier

(en communication à Madame la Sous-Préfète de Vichy et Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon)

Affaire suivie par : Vanessa Aubertin

Tél: 04 70 48 33 32

vanessa.aubertin@allier.gouv.fr pref-etrangers@allier.gouv.fr

Circulaire nº 54

Objet: Statistiques attestations d'accueil 2020

Références: articles L211-3 à L211-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit

d'asile;

Circulaire NORIOCL 1201043C du 12 janvier 2012

En vue d'établir le bilan statistique annuel des attestations d'accueil délivrées dans le département de l'Allier, je vous remercie de bien vouloir me transmettre un bilan annuel non nominatif des attestations d'accueil que vous avez délivrées ou refusées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ainsi que des vérifications sur place effectuées dans votre commune (tableau ci-joint à compléter).

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de me communiquer ces données <u>avant le 20 janvier 2021</u> sur la boîte fonctionnelle pref-etrangers@allier.gouv.fr, y compris dans le cas où vous n'auriez délivré aucune attestation.

La Préfète et par délégation

Le Directeur de la citoyenneté et de la légalité

Hervé DESGUINS

## STATISTIQUES ATTESTATIONS D'ACCUEIL 2017

## Département de l'ALLIER

Nombre de visites domiciliaires suivies d'un refus de validation par le Maire	
Nombre de visites domiciliaires suivies d'une validation de l'attestation d'accueil par le Maire	
Nombre d'attestations refusées par le Maire	
Nombre d'attestations validées par le Maire	
NOM de la commune de l' <b>ALLIER</b>	

## 9

Seul ce document est à retourner complété. Les précédents formulaires sont obsolètes.

Ces statistiques concernent uniquement les demandes d'attestation d'accueil du <u>ler janvier 2017 au 31 décembre 2017</u>. Il convient par conséquent de transmettre ces informations uniquement à compter du 2 janvier 2018.

Toutes autres informations (nationalité, réponse positive ou négative des consulats...) ne sont pas à renseigner.

Vous pouvez transmettre vos réponses sur la boîte fonctionnelle etrangers@allier.gouv.fr

Signature du Maire et cachet de la mairie